
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 29 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	14
De votants	21

OBJET

N° 2025-9-1

Cession de terrain

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 30 septembre 2025
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 18 septembre 2025.

Le Maire,



L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : M.ALLIERI-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-MM.PESCE-TURCHI-SAUVLET-Mme LIGI-M.CANON-Mme PATELLI-MM.PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

M.BASSO ayant donné pouvoir à M.ALLIERI
Mme LORIN-CRIDEL ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme USELDINGER
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme THIERRY ayant donné pouvoir à Mme LIGI
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme PATELLI
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.COMMITO
M.SULLI ayant donné pouvoir à Mme GRANDMOUGIN

Absentes : Mmes RIQUET- RUETTE-TYDEK - FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire explique aux élus présents que la Municipalité a la possibilité de vendre un terrain d'une contenance de 51,23 ares, cadastré ZC n°488 (ex ZC 416p), et situé au lieu-dit « Pré au chêne» à LEXY.

Considérant les explications fournies,
Vu l'avis du Service de France Domaine en date du 7 Juillet 2025 (réf.2025-54314-41790),
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de la vente de la parcelle ZC n°488 d'une contenance de 51,23 ares à la SAS DELTA TERRASSEMENT IMMO, représentée par Monsieur FIALHO Antonio, domicilié 51, rue des Ecoles à REHON, au prix de 26 000 €.

DIT que l'acquéreur prendra à sa charge tous les branchements et qu'il paiera tous les frais de l'acte de vente.

DIT que les frais d'intervention du géomètre seront à la charge de la Commune.

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20250929-2025_9_1-DE